

Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

N°2021-069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 5 octobre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/09/2021 Date d'affichage 28/09/2021

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents :11 Nombre de votants : 14 Procurations : 3 **Etaient présents**: Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

<u>Étaient absents excusés</u>: Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné son pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTÉRIEUR PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur: Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

A la suite du changement de prestataire pour les repas cantine, un agent va tous les jours avec la voiture de la collectivité chercher ces repas à la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien.

D'autre part, depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé paternité a été allongé de 11 à 25 jours.

Il convient par conséquent de modifier le règlement intérieur.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider les modifications apportées au règlement intérieur.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour: 14 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Pour copie conforme, A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 5 octobre 2021. Le Maire, Anthony ROULLIER